

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 6 février 2012  
Séance du 24 janvier 2012

## 10 Cession au profit de GRT gaz de l'emprise de terrain, sis impasse de Gournay, pour l'installation du futur poste de détente de gaz

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES  
Mme PORAS  
Mme BOUKHELIF  
M. LEMAIRE  
M. MACHU  
Mme FEVRIER  
Mme MAUPIN  
M. CHEURFA

Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :  
Pouvoir à :

Mme BASMAISON  
Mme CAPON  
M. VILLEMMAIN  
M. BOUADDI  
M. TAHI  
M. BELMHAND  
Mme SOKOLONSKI  
M. NACHITE

Etaient absents :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT  
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

39  
39  
37

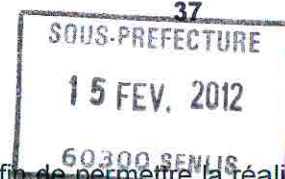
- **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) du quartier Gournay et afin de permettre la réalisation des futurs projets, il est apparu nécessaire de procéder à un remembrement foncier conformément au schéma directeur et de réaliser certains travaux d'aménagement.

A cet effet, GRT Gaz a sollicité la ville pour le déplacement d'un poste de détente de gaz situé impasse de Gournay à Creil pour pouvoir l'inscrire dans le futur environnement urbain.

Par délibération en date du 27 juin 2011, le conseil municipal a autorisé la désaffectation et le déclassement du domaine public de l'emprise du futur poste de détente gaz. Le cabinet de géomètres-experts 49° Nord a procédé à la délimitation de ce terrain propriété de la Ville sise impasse de Gournay, désormais cadastré section AB n°263 pour une contenance de 132 m<sup>2</sup>.



# maintenant !

Par courrier en date du 5 octobre 2011, France Domaine a estimé la valeur vénale de ce terrain à 1.980 euros.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession de ce terrain au profit de GRT Gaz au prix fixé par France Domaine, soit 1.980 euros, et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

- Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu l'avis favorable de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 24 janvier 2012,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37                      Pour : 37                      Contre : 0                      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1er :** d'accepter la cession au profit de GRT Gaz de la parcelle cadastré section AB n°263 au prix de 1.980 euros pour une contenance totale de 132 m<sup>2</sup> dans le but d'y installer un nouveau poste de détente de gaz.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil, ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

**Article 3 :** d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **10 FEV. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :  
Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le 15/02/12

et publication ou notification le 19/02/12

CREIL, le 15/02/12.....

**LE MAIRE**

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy